



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 13 Décembre 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2023-42

MATIERE : FINANCES LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

Date de convocation : le 07 Décembre 2023,

OBJET :

**CCAS DE CASTELNAUDARY :
AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DES
CREDITS D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET
2024.**

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jacqueline BESSET,

ABSENTS : Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriale. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2023.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024 et le montant maximal de cette autorisation sera de 88 206 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	352 827	88 206

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 13 Décembre 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

14 DEC. 2023

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

14 DEC. 2023

Et par publication le :

15 DEC. 2023

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20231213-DB202342-DE
Reçu le 14/12/2023